

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2024 PROCÈS VERBAL

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 1<sup>er</sup> février 2024, sous la présidence de M. KASSA Wondwossen, Maire,

**Etaient présents** : MM. KASSA Wondwossen, FERNANDES Pascal, CHUPAU Laurent, MARTIN Armand, RONDEAU Maël, GROENEWEG Jean-Nicolas, VASIC Goran, SELSCHOTTER Sylvain, Mmes OLANIER Josette, SZEWEZUK Carmen, LOISEAU Angélique.

**Excusé** : M. CHAUVIN Christophe (pouvoir à Mme LOISEAU Angélique).

**Absent** : M. LOURDEL Stéphane.

**Secrétaire de séance** : Mme OLANIER Josette.

Début de la séance : 20 H 00

Le compte rendu de la réunion du 11 janvier 2024 sera modifié dans ce sens :

Questions diverses :

M. RONDEAU partagera l'alimentation du compte Facebook de la commune avec M. MARTIN.

### **TRAVAUX ECOLE ET EGLISE**

#### Projet de travaux à l'école

Le Maire rappelle au conseil que d'importants travaux à l'école sont nécessaires.

Les travaux consisteront à la mise en sécurité, réfection de la toiture, isolation du bâtiment, changement du système de chauffage, changement de menuiseries extérieures, changement de menuiseries intérieures, mise aux normes électriques, mise aux normes sanitaire, réfection des plafonds, murs et sols, réfection de la cour.

Les travaux sont prévus courant 2024 et 2025.

Le coût global des travaux est estimé à 897 000 € HT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR et au Fonds Vert.

Monsieur RONDEAU explique au conseil qu'il a été sur place avec M. MARTIN pour voir l'état de l'école en général et ont constaté qu'elle n'était pas en mauvais état et qu'elle ne nécessitait pas de tels travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à la majorité (6 pour, 2 contre, 4 abstentions) :

- **ADOPTE** le projet de travaux à l'école,

- **ADOPTE** le plan de financement ci-dessous

\* Montant total des dépenses des travaux : 897 000 € HT soit 1 076 400 € TTC

\* Montant des recettes de la DETR : 448 500 € HT

\* Montant des recettes du Fonds Vert : 269 100 € HT

\* Montant de l'autofinancement : 179 400 € HT

\* Total des recettes : 897 000 € HT soit 1 076 400 € TTC

- **SOLLICITE** une subvention de 448 500 € HT au titre de la DETR soit 50 % du montant du projet,

- **SOLLICITE** une subvention de 269 100 € HT au titre de la DETR soit 30 % du montant du projet,

- **CHARGE** le Maire de toutes les formalités.

### Projet de travaux à l'église

Suite à la visite sur place d'un architecte du patrimoine, le conseil municipal prend connaissance des réflexions et des conditions de son intervention.

La mission du maître d'œuvre se décompose en deux phases :

- L'étude préalable qui a pour objet d'analyser en détail l'édifice et de proposer un parti de restauration et de mise en valeur. Le dossier ainsi établi permet par la suite de présenter des demandes de subventions.
- La phase « TRAVAUX » qui consiste à réaliser les travaux proposés dans l'étude diagnostic, après avis favorable des différents services instructeurs. Ces travaux peuvent être programmés en plusieurs phases, le cas échéant.

Le coût de la mission préalable s'élève à 9 950.00 € HT. Il comprend les relevés graphiques et photographiques, les recherches historiques, l'analyse sanitaire, le projet de restauration, la description et l'estimation des travaux et le rapport de synthèse.

Après en avoir délibéré, à la majorité (10 pour, 2 abstentions), le Conseil Municipal décide de continuer le projet et d'accepter le devis prévisionnel de l'architecte du patrimoine M. Leriche Antoine.

Mme LOISEAU quitte la séance à 20 h 45.

### ACQUISITION ÉVENTUELLE D'UN TERRAIN JOUXTANT LE CIMETIÈRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 5 terrains d'une superficie totale de 1255 m<sup>2</sup> appartenant aux époux FOUCHET, décédés, et se situant à côté du cimetière, ont été évalué à 18 400 € par les domaines.

Il demande si la commune aurait un intérêt à acquérir ces terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, est intéressé par ce bien, sous réserve d'un droit de passage, mais le coût est trop élevé pour un terrain non constructible.

Il propose l'acquisition au prix de 2 € le m<sup>2</sup>.

### TARIFS ANNONCEURS GAZETTE

La prochaine gazette étant en cours, Madame OLANIER demande au conseil de fixer les tarifs des frais de publicité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs, à savoir :

- Encart 5 cm X 7 cm : 40 €
- Encart 8 cm X 12 cm : 70 €
- Encart 15 cm X 20 cm : 210 €

### DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR SÉJOUR SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil que la personne concernée a retiré sa demande.

Celle-ci est enlevée de l'ordre du jour.

## **AVIS POUR RENFORCEMENT CHEMIN RURAL AU LIEUDIT BEAUCHENE**

Le Maire fait part au conseil d'un courrier de la mairie de Châtillon-Coligny demandant un avis pour le renforcement d'un chemin rural au lieudit « Beauchêne » dans le cadre du projet agrivoltaïque « la Bergerie d'Edmond ».

Le Conseil Municipal demande des informations complémentaires pour le financement au Maire de Châtillon avant de se prononcer.

## **AIDE FINANCIERE AU BOULANGER**

Le maire informe le Conseil que le boulanger a reçu une facture de 19655.86 € pour l'année 2023 et 1 933.04 € pour janvier 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (7 pour, 3 abstentions), décide de lui verser une aide exceptionnelle de 1 500 €.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Maire informe le conseil que le Tour du Loiret est annulé cette année, à cause des Jeux Olympiques.

Il fait part au conseil que la Poste versera une somme de 50 € par mois, à compter de septembre 2024, pour la mise à disposition de l'annexe de la mairie pour les pauses méridiennes des facteurs. Une convention sera signée entre les deux parties.

Mme OLANIER informe le conseil qu'une habitante du lieudit « les Boudins » s'est plainte que le chemin communal aurait été labouré.

M. VASIC quitte la séance à 21 h 40.

M. MARTIN rappelle au conseil que le carnaval de l'école aura lieu lundi 19 février à 14 h.

Mme SZEWEZUK rappelle que le salon du livre aura lieu à la salle des Fêtes dimanche 7 avril. Les affiches sont en cours d'impression.

M. RONDEAU évoque la signalisation entre la rue des Pommiers et la ruelle Saint-Marc à étudier.

Fin de la séance : 21 H 55

Le Maire ;  
Wondwossen KASSA

La secrétaire ;  
Josette OLANIER